

REÇU LE

06 MAI 2020

Mairie
MARCILLY D'AZERGUES

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Politique départementale de lutte contre le moustique tigre

CONTEXTE

Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », arrivé dans le sud de la France dès 2004, ne cesse d'étendre son territoire d'implantation. Il est aujourd'hui considéré comme implanté dans 51 départements (en 2018) contre 17 en 2013.

Ces 51 départements, dont le Rhône depuis 2013, sont de ce fait classés par arrêté interministériel en niveau albopictus 1 du Plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue (moustique implanté et actif), l'*Aedes* étant un vecteur potentiel de ces arboviroses et également du virus Zika.

MODALITES D'INTERVENTION DEPARTEMENTALES

Ce classement concerne l'ensemble du Rhône, même si l'implantation du moustique tigre est aujourd'hui avérée sur 41 communes. Ce classement a pour conséquence de mettre à la charge du **Département**, responsable de la lutte contre les moustiques sur son territoire, les mesures de contrôle et de régulation de la population de cette espèce vectrice, ainsi que l'information aux populations en ce qui concerne la lutte contre ce moustique.

La surveillance épidémiologique de la population, l'information aux professionnels de santé et la communication relative aux maladies incombe à l'**Agence Régionale de Santé – ARS**. De plus, la lutte anti-vectorielle (surveillance entomologique, enquêtes entomologiques et traitements éventuels en lien avec le lieu d'habitation et/ou les lieux fréquentés par un cas suspect ou confirmé d'une des arboviroses), a été transférée à l'ARS par arrêté ministériel du 23 juillet 2019.

Pour répondre à ses obligations, le Département du Rhône s'appuie, pour les actions de contrôle de la population de moustiques vecteurs et pour les éventuels traitements à réaliser, sur son opérateur, l'**Entente interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes – EIRAD**, organisme de droit public habilité à procéder aux opérations de lutte contre les moustiques.

ACTIONS MISES EN PLACE

Concernant les obligations du Département quant à l'information aux populations, une campagne de communication grand public va être mise en œuvre par le Département, en mai puis septembre, dans l'objectif de diffuser et promouvoir les gestes visant à limiter la prolifération de ce moustique : information sur rhone.fr, insertions presse, diffusion de flyers « Bons gestes »,

...

Concernant ses obligations de contrôle et de régulation de la population du moustique tigre, le Département du Rhône a mis en place en 2019 des réunions d'informations sur les territoires colonisés ainsi que des sessions de formations à destinations des élus et des personnels techniques, afin de doter les communes des outils permettant de réduire la prolifération du moustique tigre. Le Département souhaite réitérer ces propositions en 2020, sur un territoire plus large que les seules communes colonisées. Un courriel avec les dates des différentes sessions sera envoyé aux communes concernées prochainement, en fonction de l'évolution de la situation liée au COVID 19.

LUTTE CONTRE LA NUISANCE

Le moustique tigre, en plus de son rôle de vecteur potentiel de maladie, est à l'origine de fortes nuisances pouvant dégrader la qualité de vie des riverains.

La meilleure arme contre la prolifération de ce moustique exotique, qui vaut également pour les espèces autochtones, est la suppression de ses lieux de ponte potentiels, à savoir les *petits points d'eau stagnante*, principalement créés par l'homme en milieu urbain ou périurbain (avaloirs pluviaux, réseaux techniques, bornes de chantier, bassins, cimetières, jardins, parcs ...).

La lutte contre ce moustique requérant une forte mobilisation des personnes susceptibles d'héberger des gîtes larvaires, les élus communaux et leurs services sont les relais efficaces de ces messages auprès de la population via les supports locaux d'information, journal communal, site internet, panneaux d'affichage, Facebook...

Vous trouverez sur le site institutionnel du Département, à l'adresse www.rhone.fr/moustiquetigre, les visuels élaborés par le Département pouvant être utilisés ainsi que des éléments permettant la rédaction de textes d'information à destination des habitants des communes.



MOUSTIQUE TIGRE

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) a su profiter du développement des transports pour faire son apparition en France au début des années 2000 et ne cesse de gagner du terrain. En 2015, il était présent dans une trentaine de départements.

Particulièrement nuisant, car piquant principalement le jour, il est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika.



ENSEMBLE CONTRE LE MOUSTIQUE

Les Départements et les communes financent des actions de prévention contre le moustique tigre, menées par l'EID Rhône-Alpes et mettent en œuvre des actions limitant sa prolifération.

Les lieux de développement de ce moustique se situent majoritairement dans les jardins, sur les terrasses et balcons. Aussi en supprimant ces lieux vous limiterez son expansion.

L'implication de tous dans la lutte contre cette espèce est primordiale. C'est l'action commune qui fera la différence.

QUIZ

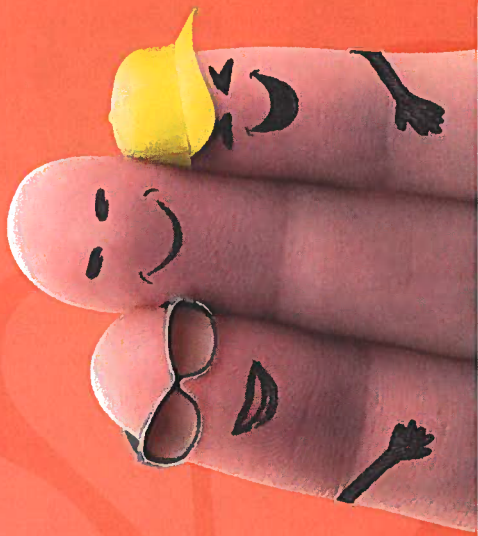
- 1 - Seules les femelles peuvent pondre. VRAI FAUX
- 2 - Combien de fois un moustique tigre peut-il pondre dans sa vie? 1 fois 5 fois 10 fois
- 3 - Seuls les mâles piquent. VRAI FAUX
- 4 - Les moustiques femelles se nourrissent de sang pour porter leurs œufs à maturité. VRAI FAUX
- 5 - Chaque femelle peut pondre jusqu'à 150 œufs. VRAI FAUX
- 6 - La durée de développement des larves dure environ : 1 jour 5 jours 1 mois
- 7 - Pendant l'hiver, le moustique hiberne. VRAI FAUX
- 8 - Les moustiques tigres piquent uniquement la nuit. VRAI FAUX
- 9 - Bloquer l'accès à l'eau aux moustiques tigres est un moyen efficace de lutter contre leur prolifération. VRAI FAUX
- 10 - Les moustiques tigres peuvent être vecteurs de maladies. VRAI FAUX

Just Happiness - Illustrations : Prado Production - 06/2016 - Ne pas jeter sur la voie publique.

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

MOUSTIQUE TIGRE

FAISONS ÉQUIPE AVANT QU'IL PIQUE



PRIVONS-LE D'EAU!



BÂCHEZ, COUVREZ, VIDEZ !



REÇU LE

06 MAI 2020

MAIRIE
MARCILLY D'AZERGUES

eid-rhonealpes.com



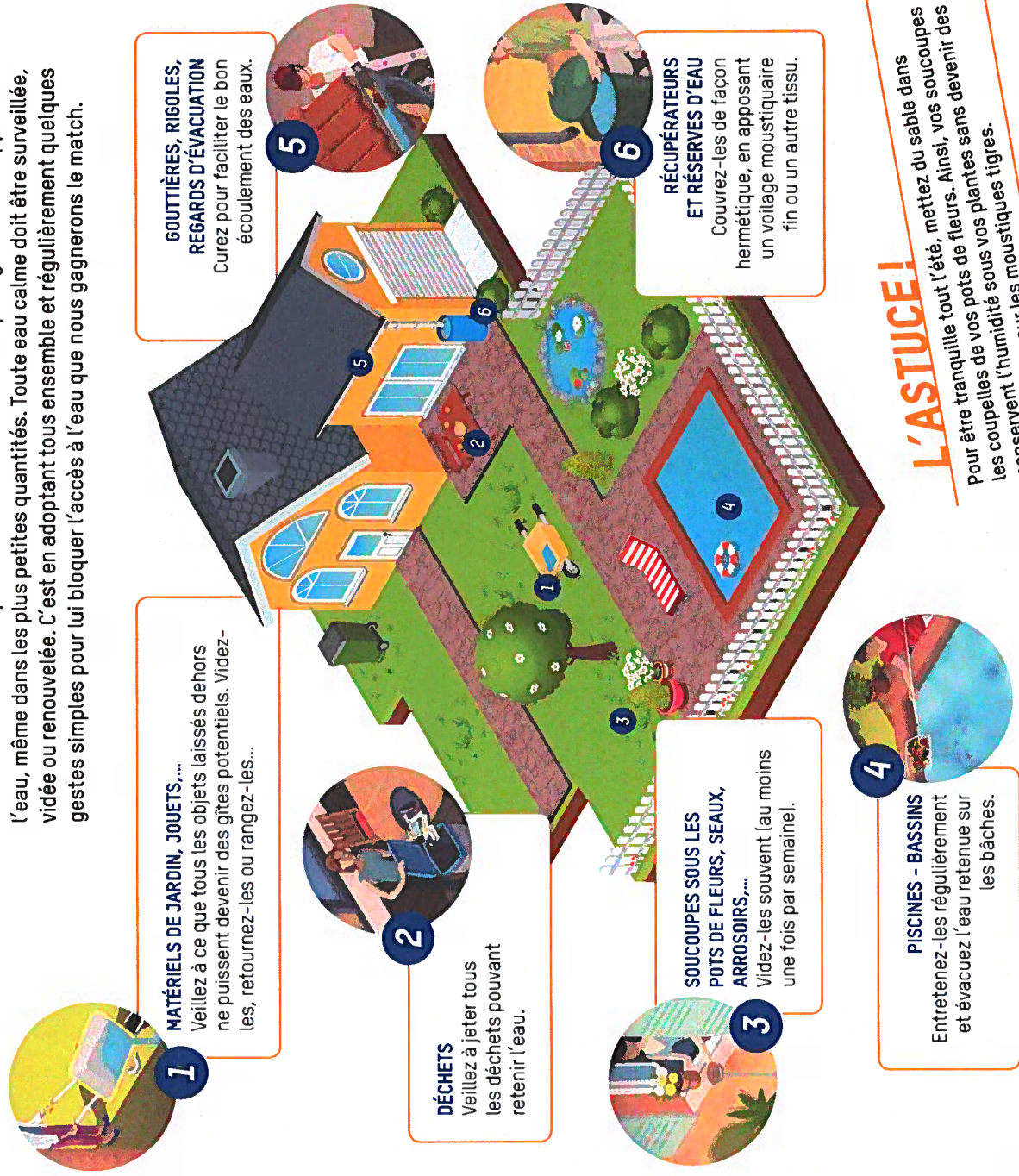
COMMENT LE RECONNAÎTRE?

Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Moustique tigre <i>Aedes albopictus</i>
Taille	5 - 10 mm
Origine	Asie du Sud-Est
Particularité	Rayé blanc et noir
Longévité	1 mois
Cycle de reproduction	Jusqu'à 150 œufs par ponte et par femelle
Localisation	En France depuis 2004 avec une progression rapide (présence en 2015 dans 30 départements)



COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT?

C'est sur notre terrain que tout commence. Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.



L'ASTUCE!
Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT

